

Couloirs aériens **MESURONS LES NUISANCES !**

Trajectoires et hauteurs des avions ne sont pas respectées. Le Ministère des transports a besoin de « données objectives ». Une station de mesure du bruit a été installée en Seine-et-Marne dans le Parc par l'ACNUSA, à Cély-en-Bière.

Le bilan de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) montre que les altitudes et les tracés présentés lors du débat public de 2011 n'ont pas été respectés.

Ainsi, ce non-respect des trajectoires et des altitudes a pour effet le survol de communes censées ne pas être concernées par ces nuisances - communes qui n'étaient pas intégrées dans le processus de concertation de 2011 et n'ont donc pas pu se prononcer sur le sujet.

Le Ministère des Transports souhaite obtenir un maximum de données objectives. La DGAC étant en capacité d'identifier chacun des vols, elle pourra donc, grâce aux éléments que nous lui transmettrons, établir un relevé précis des nuisances constatées au-dessus du Parc.

Les élus du Parc, ont mis en place un formulaire dans lequel les habitants peuvent noter les horaires de passages des avions gênants*.

L'Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires (ACNUSA) a souhaité collaborer à l'enquête menée par le Parc : elle est chargée de contrôler l'ensemble des dispositifs de lutte contre les nuisances générées par le transport aérien. Elle peut émettre des recommandations sur toute question relative aux nuisances environnementales générées par le transport aérien sur et autour des aéroports. Elle doit également satisfaire à un devoir d'information et de transparence notamment vis-à-vis des riverains. Outre ses compétences sur l'ensemble des aéroports civils, elle dispose de pouvoirs spécifiques sur les 12 principales plateformes, et d'un pouvoir de sanction à l'encontre des compagnies aériennes.



Bruitparif a mis en place une station de mesure du bruit à Videlles en avril 2014. La seconde est implantée à Cély-en-Bière par l'ACNUSA. Ces communes, survolées par les avions, sont idéales pour l'installation de ces stations, au cœur du Parc naturel régional du Gâtinais français.

L'antenne, très précise, identifie le bruit que font les avions, l'heure de passage, enregistre et transmet en temps réel l'information.

**La station de mesure du bruit sera inaugurée
à Cély-en-Bière le mardi 29 juillet 2014, à 16h,
rendez-vous devant la salle du Conseil municipal
(13 rue de la Mairie).**

*Vous pouvez télécharger le formulaire sur le site Internet du Parc (www.parc-gatinais-francais.fr) et ainsi transmettre vos informations par courrier à l'adresse suivante : Maison du Parc, 20 bd du Maréchal Lyautey, 91490 Milly-la-Forêt, ou par courriel : info@parc-gatinais-francais.fr

CONTACT PRESSE

Fabienne Cotté

Tél. : 01 64 98 73 93

f.cotte@parc-gatinais-francais.fr